

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1978)  
**Heft:** 458

**Artikel:** Pour un prix de civisme aux "multis" suisses  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1027188>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 20.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Pour un prix de civisme aux « multitis » suisses

La mise à jour des activités des multinationales suisses par la Déclaration de Berne (cf. DP 457), des activités des multinationales suisses dans les organisations des Nations Unies n'a suscité, comme on pouvait s'y attendre, que des haussements d'épaules — pas question d'un démenti! — dans les milieux gouvernementaux helvétiques et dans les cercles financiers et économiques directement concernés.

Devant le Conseil national, le chef du Département de l'économie publique, M. Honegger, s'est borné à mettre hors de cause la Division du commerce, ne manquant pas par ailleurs de brandir l'étendard de l'intérêt national: "Il est vrai que la Division s'est efforcée d'ouvrir la voie à une personnalité suisse (dans le groupe des "personnalités éminentes"), car les multinationales prennent une place particulièrement importante dans notre économie; en compliquant la tâche des entreprises suisses dans le tiers monde par l'agitation ou en leur imposant des conditions qui entravent leur fonctionnement, on encourt des conséquences directes sur l'économie suisse" (Tribune de Genève, 9.6.1978). Lisez: ce que Sandoz, Nestlé, Ciba-Geigy and co ont fait, aidés en cela par la Division du commerce, elle l'ont fait dans l'intérêt du pays. Et c'est tout juste si Fritz Honegger n'ajoute pas: voyez avec quelle discrétion ces sociétés se dévouent pour la cause; si cette brochure n'avait pas paru personne n'aurait su l'étendue de leur dévouement...

L'ancien conseiller fédéral Schaffner quant à lui (voir en avant-dernière page le "point de vue" de Martial Leiter), proteste n'avoir accompli là que son travail d'avocat patenté des multinationales (ce n'est pas pour rien qu'il siège aujourd'hui aux conseils d'administration de Sandoz, d'Alusuisse, de la Société suisse de réassurance, des Câbleries de Cossonay, d'Emasan SA à Bâle, de la fabrique de machines Rieter à Winterthour, entre autres): "(...) Me reprocher de les défendre, c'est re-

procher au médecin de soigner ses malades!" ("Tribune - Le Matin" 2.6.1978).

Devant une telle unanimité, il ne reste plus qu'à conseiller à la Déclaration de Berne d'envoyer la facture d'impression de sa brochure à Nestlé... qui fera suivre, sans autres, à ses correspondants multinationaux habituels.

### COURRIER

## Le cinéma, c'est autre chose

DP parle de cinéma. Mais cette fois-ci il ne s'agit pas du commentaire annuel des statistiques du Département fédéral de l'intérieur. Quelqu'un nous a dit ses impressions de spectateur. Pas n'importe qui, en fait. Il enseigne. Au gymnase. C'est donc un spectateur privilégié et attentif: le film dont il parle se déroule précisément dans un gymnase de sa propre ville. Celui de la Cité? Qui sait?

L'ensemble de son texte est régi par un raisonnement dont la forme est la suivante: il arrive que des élèves réagissent à l'ennui par le chahut, or le film les montre sagement ennuyés, donc le film est faux. Dans cet ordre d'idée, J. C. (chronique parue dans DP 456) relève que certaines séquences ont lieu à l'Evêché, malgré le fait que les gymnasiens ne s'y rendraient effectivement pas le soir. Mais quels gymnasiens? Les personnages du film? Non! Les élèves que J. C. connaît si bien, puisqu'ils sont ses élèves. S'agirait-il des mêmes personnes?

Ajoutons alors qu'au café de l'Evêché, contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, il n'y a pas de table de billard, que jamais à Lausanne des gymnasiens n'ont fréquenté en même temps la cafétaria du Belvédère et les auditoires en gradins de la Mercerie, que Charles D., enfin, n'est pas gardien au musée, qu'il s'appelle Bernard Arczynski et que c'est un acteur.

Trêve de sarcasmes. Les considérations de J.C. reposent sur la confusion, illégitime par nature, de deux réalités: celle du réel et celle de la

fiction; la première servant en l'occurrence de norme à la seconde, au mépris de toute distinction spécifique. C'est bien naturel: Jean Calmet n'est-il pas Jacques Chessex?

La même personne qui enseigne sans doute à ne pas identifier réalité et fiction afin de permettre une lecture plus juste de cette dernière, se retrouve en aveugle devant un film où il croit reconnaître les lieux familiers.

L'idée commune de la réalité de l'image rend invisible au cinéma cette "stylisation" que l'on reconnaît d'emblée en littérature.

On est loin de la lisibilité du cinéma!

Roland Cosandey

## La famille: faits sociaux et faits individuels

Un dossier aussi fouillé que celui intitulé "Pour une politique de la famille" (DP 456) incite le lecteur à la prudence et à la modestie dans l'expression de ses réactions.

A l'évidence, des questions matérielles (indemnités, allocations, assurance, etc.) contribuent à façonner l'image de la famille, le rôle des parents, les relations parents-enfants; mais il semble que les données quantitatives — auxquelles on accorde toujours une place misérable en Suisse — devraient au moins être complétées par l'étude de la *fonction symbolique* qui caractérise et investit des institutions comme le couple la famille ou les parents.

A cet égard je ne me satisfais pas des conclusions un peu rapides auxquelles parvient l'auteur lorsqu'il affirme: "la famille, comme institution, tend à perdre de son importance". Peut-être a-t-il en vue le fait qu'en France par exemple, sur deux millions et demi d'enfants de moins de trois ans, plus d'un million sont d'ores et déjà élevés par d'autres que leur mère? Et pourtant cela ne change pas un phénomène constant, à savoir que dans nos sociétés l'enfant est devenu un "bien suprême", le refuge d'un certain bonheur relationnel.